

fixant la liste des candidats admis à concourir
pour le concours de technicien territorial,
spécialité « espaces verts et naturels »
Session 2026

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Hautes-Pyrénées,

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2010-329 du 22 mars 2010 modifié portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de catégorie B de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 2010-1357 du 9 novembre 2010 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des techniciens territoriaux ;

Vu le décret n° 2010-1361 du 9 novembre 2010 fixant les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des techniciens territoriaux ;

Vu la convention générale de mutualisation des coûts des concours et examens transférés du CNFPT vers les centres de gestion ;

Vu les conventions cadres relatives à l'organisation de concours et examens professionnels entre le Centre de gestion de la fonction publique territoriale des Hautes-Pyrénées et les collectivités et établissements publics non affiliés du département des Hautes-Pyrénées ;

Vu la Charte régionale des Centres de gestion de la fonction publique territoriale de la Région Occitanie ;

Vu le règlement général des concours et examens professionnels organisés par le Centre de gestion de la fonction publique territoriale des Hautes-Pyrénées ;

Vu l'arrêté n°2025-67 du 21 juillet 2025 du Président du Centre de gestion de la fonction publique territoriale des Hautes-Pyrénées portant ouverture des concours externe, interne et 3^{ème} concours de technicien territorial, spécialité « espaces verts et naturels » ;

Considérant que les dossiers d'inscription ont été reçus jusqu'au 13 novembre 2025 à minuit ;

ARRETE


Article 1 : La liste des 229 candidats admis à participer au concours de technicien territorial, spécialité « espaces verts et naturels », ouvert par le Centre de gestion de la fonction publique territoriale des Hautes-Pyrénées au titre de l'année 2026, est arrêtée conformément au document annexé au présent arrêté.

Article 2 : En vertu de l'article R.421-1 du Code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Pau, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Article 3 : Le Directeur du Centre de Gestion des Hautes-Pyrénées est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera affichée dans les locaux du Centre de gestion des Hautes-Pyrénées, publiée sur le site Internet www.cdg65.fr et transmise à Monsieur le Préfet des Hautes-Pyrénées.

Fait à Séméac, le 27 février 2026,

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Jean NADAL', written in a cursive style.

Jean NADAL

Concours pour l'accès au grade de technicien territorial
au titre de l'année 2026

LISTE DES CANDIDATS ADMIS A CONCOURIR

EXTERNE		
NOM	Prénom	Admission sous réserve de présenter la ou les pièce(s) manquante(s)
ALBEROLA	Alexis	
BALSEMIN	Charly	
BARRILLON	Yvan	
BAZERQUE	Arnaud	
BENMERADI	Soraya	
BERDY	Gaël	
BOURHERS	Mélissa	*ADMIS SOUS RESERVE
BOURREE	Floriane	
BUIL	Virginie	
BUREAU	Mathis	
CAMUS	Steeven	*ADMIS SOUS RESERVE
CARDONA	Léo	
CAZAJOUS-AUGE	Romain	
CHARNEAU	Damien	
CHAUSSONNET	Anne-France	*ADMIS SOUS RESERVE
CHIMIRRI	Quentin	
CLAIRET	Sylvain	
CORBRAN	Jonathan	*ADMIS SOUS RESERVE
COVACHE	Fabienne	
DANGLA	Simon	
DE ORO	Mathieu	
DEMANGE	Guillaume	
DEMOULINS	Charlène	
DUBAYLE	Hugo	
DUR	Paul	
EICHENBERGER	Pierre	
ETIENNEY	Arnaud	
FAURE	Emmanuel	
FIORUCCI	Gil Maxime	
FONTAINE	Chloé	*ADMIS SOUS RESERVE

FOUCRIER	Sebastien	
FOURNIER	Ludovic	
FRADE	Albin	
FUMADO	Vincent	
GABEN	Julien	
GAY	Guillaume	
GERARD	Yann	
GODINHO-MALACA	Vanessa	
GOMES	Daniel	
GONZALEZ	Guillaume	
GOUSSE	Emilie	
GRANDET	Dimitri	
GRETAU	Julien	
GRONDIN	Jovanny	
GUILLEMÉ	Jérôme	
HEMY	Yoann	
HERMANS	Gaëtan	
HOOFS	Pierrick	
HOPE	Josephine	
JACQUESSON	Thomas	
JOSSELIN	Romane	
LAJOU	Arno	
LAMBERT	Etienne	
LAPORTE	Bruna	
LE MAGOUROU	Maxime	
MAKIELLO	Aurélia	
MANSUY	Anna	
MARIE	Damien	
MARTY	Emilie	
MAZEL	Anthony	
MEDARD	Lucas	
MEJAT	Clément	
MOLENAT	Cécile	
MOUFFLET	Benjamin	
NIOCHE	Suzie	
NOUELLE	Laurent	
PEREZ	Karine	
POLYCARPE	Christophe	

PRENVEILLE	Adrien	
QUIRET	Lucile	
RENAUD	Eva	
RICHARD	Baptiste	
ROCH	Valentin	
ROUFFIAC	Pascal	*ADMIS SOUS RESERVE
SACCARDI	Carol	
SANCHO	Chloé	
SENE LACOMBE	Paulin	
SOULIE	Caroline	*ADMIS SOUS RESERVE
SOULIÉ	Thomas	
SOURBET	Joris	
TREILHOU	Lisa	*ADMIS SOUS RESERVE
TRULLS	Christopher	
TURQUOIS	Yves	
URRERE	Romain	
VOYEUX	Stéphanie	
ZANUTTINI	Fabrice	

INTERNE		
NOM	Prénom	Admission sous réserve de présenter la ou les pièce(s) manquante(s)
ALONSO	Elisa	
ANGEARD	Julien	
AUGE	Roxanne	
BARILLEAU	Fabien	
BARRANGOU	Nelly	
BEGUE	Christophe	
BELAIR	kévin	
BELMAS	Lydie	
BERGEROO	Guillaume	
BEUZET	Fabien	
BIGA	Michel	
BOUE	Nicolas	
BOUILLET	Damien	
BOURRE	Maxime	
BOZZETTO	Mathieu	*ADMIS SOUS RESERVE
CABIE	Mathieu	
CADEVILLE	Cyrille	
CAISSO	Yoan	
CALAS	Cyrille	

CARRIERE	Pascaline	
CASSANT	Christopher	
CAZES	Grégory	
CHABANNE	Julien	
CHAPELLE	Mickael	
CHAUDERON	Xavier	
CHEUTON	Romain	*ADMIS SOUS RESERVE
CLEON	Simon Pierre	
COGNE	Richard	
COMBALBERT	Rémi	
CONNEFROY	Vincent	
COULANDREAU	Jonathan	
COURBIN	Arnaud	
CUVIER	Ludovic	
DANIEL	Arnaud	
DANSAULT	Jean-Jacques	
DEBRAY	Yasmine	
DEJEAN	Eric	
DELLINGER	Marc	
DIAZ	Marco	
DIMAGGIO	Raphael	
DJOROBO	Matthieu	*ADMIS SOUS RESERVE
DRECQ	Christine	*ADMIS SOUS RESERVE
DUCASSE	Tiphaine	
DUFOUR	Sébastien	
DURADE	Joris	
ESCARO	Christophe	
FALIP	Jerome	
FAUCHE	Romarc	*ADMIS SOUS RESERVE
FAUCHET	Crist	
FAULCON	Aurélien	
FERNANDES	Thomas	
FERRARI	Sébastien	
FERRER	Damien	
FITERE	Damien	
FRANCOIS	Tanguy	
GASC	Eloi	
GAUTIER	Loïc	
GAYE - KHOUYA	Sylvie Marie	
GIMENEZ	Thomas	

GIRARD	Aude	
GOILLART	Marie	
GOUMY	Vincent	
GRANIER	Julien	
GUIJARRO	Nicolas	
GUIRAO	Gilbert	
HENRION	Karine	
HURRAND	Pierre	
IGLESIAS	Fabien	
JAFFRE	Nicolas	
JEREZ	Jean-Christophe	
JOUNEAU	Guillaume	
JOZELON	Pierre	
LABORDE	Léo	
LADEVEZE FERRAN	Sébastien	
LAFAILLE	Yannick	
LAFFORGUE	Romain	
LAFITTE	Patxi	
LAPIED	François	
LARNAUDIE	Franck	
LEGLISE- BLANCHARD	Brenda	
MALEPART	Sébastien	
MARÉCHAL	Vincent	
MARQUAILLE	Edwin	
MARSAN	Gilles	
MASCRIER	Laurent	
MATEOS	Anthony	
MEDINA	Pierre	
METAIREAU	Paul	
MIELLE	Charly	
MILHEAU	Jerome	
MIRANDA	Pierre	
MONNA	Sandrine	
MORLAES	Maxime	
MOSSER	Joachim	
MOUTEAU	Anthony	
NABEIRO	Alexandre	
ORDAS	Frédéric	
PAYROT	Yannick	*ADMIS SOUS RESERVE

PEBARTHE	Tony	
PELLEGRIN	Jean	
PELLET	Laëtitia	
PERIES	Jean-Marie	
PETIT	Mathieu	
PLANAS	José	
PRAT	Kévin	
RABER	Jessy	
RAMON	Alexandre	
RAPON	Yohann	
RAZAT	Thomas	
REINE	Nicolas	
RIEUTORT	Marvin	
RIFFAULT	Aurélie	
RODINGER	David	
ROUARD	François	
ROUSTAN	Bastien	
SANSAS	Michaël	
SAPERES	Jérôme	
SARDO	Yohan	
SAYOUD	Tom	
SIREIX	Florent	
SKOPAL-PAPIN	Marine	
SOUQUET	Julien	
TARRIEU	Vincent	
THIBAUDAULT	Florian	
TONON	Loic	
TORRES	Didier	
TORVISCO	Adrien	
TREUSSART	John	
VERGE	Anthony	
VERRET	Jean-Christophe	
WOLFF	Benjamin	

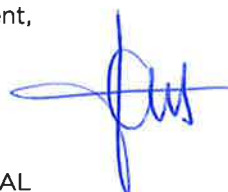
3 ^{ème} CONCOURS		
NOM	Prénom	Admission sous réserve de présenter la ou les pièce(s) manquante(s)
BILLE	Philippe	
BONLIEU	Benjamin	
BOUTET	Nicolas	
CALVET	Sébastien	

DEHOUCK	Pascal	
JONQUIÈRE	Olivier	*ADMIS SOUS RESERVE
JULIEN	Vincent	
LAOUILLEAU	Cynthia	*ADMIS SOUS RESERVE
MASSARDIER	Rémi	
SAINT PASTEUR	Christophe	
TILMAN	Tiphaine	
TURBIAN	Damien	

Vu pour être annexée à notre arrêté de ce jour.

Fait à Séméac, le 27 février 2026

Le Président,



Jean NADAL